ANNEXE IV
[1]

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : SEXTANT TECH

Identifiant de l'entité juridique : AMIRAL GESTION

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?
[cocher et remplir le cas échéant, le pourcentage représente l'engagement minimal en faveur des investissements durables]

☐ **Oui**

☐ Il réalisera un minimum **d'investissements durables ayant un objectif environnemental :** __ %

☐ dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE

☐ Il réalisera un minimum **d'investissements durables ayant un objectif social :** ___ %

☑ **Non**

☑ Il **promeut des caractéristiques environnementales/sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il présentera une proportion minimale de 20% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques non considérées comme durables sur le plan environnemental aux termes de la Taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne fera aucun investissement durable**

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés

La **Taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une **liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxinomie.

<u>Dans quelle mesure les caractéritiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?</u>

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

<u>Engagement de Note ESG moyenne du portefeuille supérieure à celle de l'univers d'investissement</u>

Le compartiment applique dans son processus d'investissement le suivi d'un Score ESG issu du fournisseur de données MSCI ESG Ratings. Cette note identifie les risques et les opportunités ESG inhérents aux secteurs d'appartenance des entreprises évaluées[2]. Cette évaluation constitue la notation de référence pour mesurer la performance ESG du portefeuille de Sextant Tech par rapport à son univers de référence ESG.

[1] Date du document : 1er mars 2023 – données arrêtées au 30/12/2022 selon les caractéristiques présentées dans l'annexe II précontractuelle du compartiment accessible sur le site internet d'Amiral Gestion : https://api.amiralgestion.com/files/eed00f02/2023_02_20_sextant_tech_prospectus_complet.pdf

[2] En cas de non couverture d'analyse ESG par MSCI, un complément de couverture est réalisé à partir de la Note de performance ESG du référentiel Amiral issue de la base de données Gaïa d'Ethifinance

Score ESG *(source : MSCI ESG Ratings)*[3][4]

Au 30 décembre 2022

	Score ESG *(/10)*	*Couverture*[5]	*Performance relative du compartiment / univers*
Sextant Tech	**5,95**	*88,24 %*	*+ 18,5 %*
Univers	5,02	*98,84 %*	

La performance ESG du compartiment Sextant Tech est supérieure à celle de son univers de référence ESG (+18,5%), ainsi que sur les 3 piliers Environnement - Social - Gouvernance, qui composent la notation ESG comme le montre les données figurant ci-dessous.

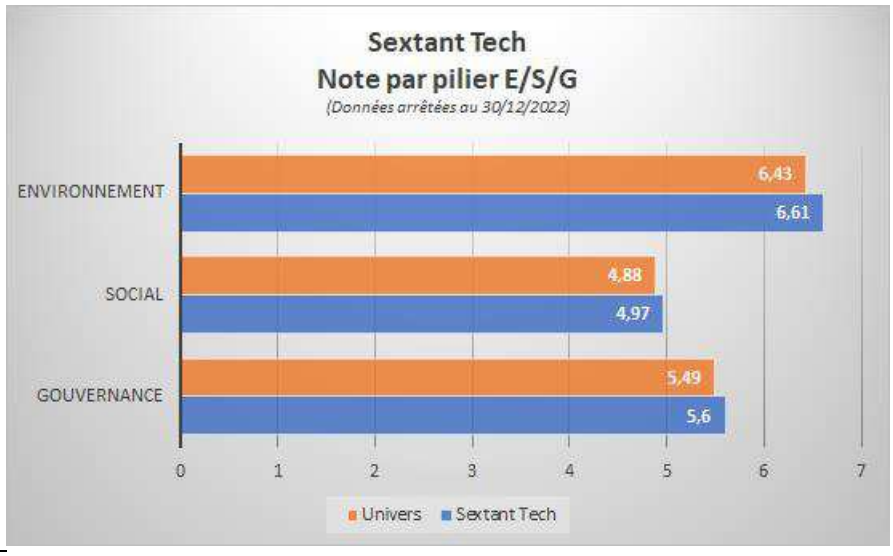

Principaux contributeurs de la performance ESG du compartiment

Nom	Note ESG	Poids recalculé*
KONTRON	4,80 /10	8,31 %
LECTRA	7,80 /10	4,91 %
HELLOFRESH	5,70 /10	4,99 %
SES IMAGOTAG	4,50 /10	5,95 %
NETEASE HKD	5,5 / 10	4,43 %

Poids recalculé* : poids réel en % de l'actif net, recalculé en fonction de la couverture effective de la donnée de notation ESG externe sur le portefeuille. Les instruments financiers du portefeuille, non couverts par la donnée de notation ESG, voient leurs poids annulés et ne contribuent pas à la notation ESG globale. Ces poids sont réalloués proportionnellement sur les lignes couvertes par la donnée de notation ESG externe.

[3] La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 10, 10 étant la meilleure note possible.

[4] En cas de non couverture d'analyse ESG par MSCI, un complément de couverture est réalisé à partir de la Note de performance ESG du référentiel Amiral issue de la base de données Gaïa d'Ethifinance

[5] Le compartiment est engagé à avoir un taux d'analyse et de notation extra-financière couvrant a minima 90% de ses investissements en actions (ce taux peut s'entendre en pourcentage de l'actif net du compartiment ou en nombre d'émetteurs de l'OPC).

Principaux détracteurs de la performance ESG du compartiment

Nom	Note ESG	Poids recalculé*
PSI SOFTWARE	4,3 /10	0,11 %
AIRBNB	4,10 / 10	1,67 %
DIGITAL BROS	3,4 /10	2,31 %
FUNDING CIRCLE	6 /10	1,36 %
GRUPPO MUTUIONLINE	4,1 / 10	2,59 %

Poids recalculé* : poids réel en % de l'actif net, recalculé en fonction de la couverture effective de la donnée de notation ESG externe sur le portefeuille. Les instruments financiers du portefeuille, non couverts par la donnée de notation ESG, voient leurs poids annulés et ne contribuent pas à la notation ESG globale. Ces poids sont réalloués proportionnellement sur les lignes couvertes par la donnée de notation ESG externe.

Indicateur de qualité environnemental / changement climatique

Dans le cadre des caractéristiques environnementales promues Sextant Tech, le compartiment a pris un engagement de meilleure performance du portefeuille par rapport à son univers sur un indicateur de qualité environnemental en faveur du climat : l'Intensité carbone

Les résultats de cet engagement au 30/12/2022 sont restitués ci-dessous.

ENVIRONNEMENT : INTENSITE CARBONE

DATE	INTENSITE CARBONE* SEXTANT TECH				
	Couverture PTF /UNIV		Portefeuille	Univers	*Performance relative (%)*
	Portefeuille	Univers			
30/12/2022	96,97 %	70,71 %	**42,60**	**81,23**	*-47,56 %*

**LEGENDE*
Source : Amiral Gestion – Données S&P Trucost
*WACI: Moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par million de chiffre d'affaires (somme poids * ratio d'intensité pour chaque titre). La mesure est exprimée en tonnes équivalent de CO2 / M€ de CA.*
Scope 1, 2 et partie indirecte du scope 3 amont
N.B. : Seules les émissions directes - similaires aux émissions de "Scope 1"- et les émissions indirectes (amont premier rang comprenant le Scope 2 et la partie directe du Scope 3 Amont) ont été prises en compte dans ce calcul. Le reste des émissions indirectes dites "Scope 3" n'ont pas été incluses dans ce calcul à cause de l'absence de transparence des entreprises sur cet aspect et du double comptage significatif lié à cette inclusion.

L'intensité carbone du compartiment Sextant Tech est significativement inférieure à celle de son univers de référence (-47,56 %).

Suivi des métriques climat et d'empreinte environnementale de Sextant Tech

Le compartiment produit annuellement un rapport annuel climat et d'empreinte environnementale complet conforme avec les exigences de la TCFD et qui intègre les données de part verte alignée selon le cadre de la Taxonomie Européenne.

La synthèse des résultats sur les indicateurs clés du rapport[6] sont restitués dans le tableau ci-dessous :

	Intensité carbone* (Tco2/m€ CA) Scope 1+2 *Scope 1+2+3*	Température et Alignement 2°C*	Empreinte environnementale EC/R (% CA)*	Part Verte (alignement à la Taxo_ EU[7]) ***	Part Brune (%CA)**	Risques de Transition (%EBITDA à risque/scénario élevé) Horizon 2030*	Risques physiques (score compo ajusté / scénario élevé) Horizon 2030 (/100)*
SEXTANT TECH	**24,10** *106,28*	**< 2 °C**	**0,91 %**	**0 %[8]**	**0%**	**0,23 %**	**23,09**
Couverture	*96,97 %*	*90,91 %*	*90,91 %*	*69,70 %*	-	*72,73 %*	*66,67 %*
Univers	**52,95** *152,50*	**< 2,7 °C**	**1,12 %**	**1,34 %**	**0,64 %**	**0,45 %**	**25,24**
Couverture	*70,71%*	*70,70 %*	*70,91 %*	*44,17 %*	-	*61,75 %*	*56,52 %*

** Source : S&P - Trucost*
***Source : MSCI*
**** Source : Sustainalytics*

Sextant Tech est bien orienté sur le plan de ses métriques climat en relatif de son univers, en particulier sur **sa température inférieure à 2°C,** convergente avec l'objectif de l'Accord de Paris pour le climat. Le compartiment ne dégage pas de **part verte, mais en relatif d'un univers de référence dont la part verte est très faible (1,34%)**.

- ***… et par rapport aux périodes précédentes ?***

  NC

[6] Le rapport climat de Sextant Tech sera disponible dans le courant du printemps 2023.
[7] Il s'agit de la donnée d'Alignement à la Taxonomie exprimée en % du chiffre d'affaires avec comme source les données de recherche de l'agence Sustainalytics à partir des données reportées par les entreprises et sur la base d'estimations.
[8] Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 100% / Part de données reportées par les entreprises : 0 %

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

Le compartiment Sextant Tech promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien qu'il n'ait pas une stratégie d'investissement centrée sur un objectif d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR, **le compartiment s'engage à présenter une proportion minimale de 20% d'investissements durables.**

L'investissement durable pour Amiral Gestion[9] est défini comme un investissement dans un instrument financier portant sur une ou plusieurs activités économiques :

- Contribuant substantiellement à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 conformément aux Accords de Paris pour le Climat ;

- Apportant une contribution positive nette à un ou plusieurs Objectifs du Développement Durable des Nations Unies (ODD) à caractère social à horizon 2030 ;

Pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun autres objectifs environnementaux ou sociaux, et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Part d'investissement durable – Bilan au 30/12/2022

SEXTANT TECH *(Données pondérées au 30/12/2022)*	
PART TOTALE D'INVESTISSEMENTS DURABLES *Part d'ID minimale : 20%*	**48,72 %**
Part d'investissements durables contribuant à l'objectif environnemental / Atténuation changement climatique	40,98%
Part d'investissements durables contribuant à l'objectif social / ODD sociaux	7,73 %

Depuis le 30/12/2022, nous avons mis en place la mesure de la part d'investissements durables de nos compartiments selon la méthodologie définie et accessible sur le site internet d'Amiral Gestion, prenant en compte un faisceau de critères d'éligibilité, parmi lesquels la prise en compte des PAI depuis cette date afin de concrétiser auprès du porteur la réalité de l'engagement pris dans la détermination d'une part d'investissement durable pour nos compartiments. A ce titre, le compartiment dégage au 30/12/2022 une part d'investissement durable représentant 48,72 % de l'actif net du portefeuille.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Par construction, l'Investissement Durable défini par Amiral Gestion est déterminé selon des critères de contribution positive tout en s'assurant que ces investissements ne nuisent pas **à des**

[9] Source : Note méthodologique Investissement durable Amiral Gestion

objectifs environnementaux ou sociaux. Aussi, des critères d'éligibilité spécifiques pour chacun des objectifs à caractère social et environnemental sont déterminés à cette fin.

Par ailleurs, le compartiment suit différentes étapes dans son processus d'investissement permettant de démontrer la prise en considération des incidence négatives caractérisées par un **DNSH SFDR** applicable à tous les compartiments classifiés SFDR 8 et SFDR 9, et intégrant notamment la prise en compte depuis le 31-12-2022 de 16 indicateurs couvrant les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.

. Sa stratégie d'investissement socialement responsable se traduit également par des exigences supplémentaires comme l'application d'une note ESG minimale et d'une sélectivité ESG sur l'univers d'investissement qui constitue des facteurs additionnels attestant d'une bonne qualité ESG des investissements.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions ''investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Conformité du compartiment à la politique d'exclusion sectorielle[10]

11

Au 31 décembre 2022, et sur l'ensemble de l'année 2022, aucune entreprise du portefeuille ne présente une exposition directe ni indirecte aux secteurs visés par sa politique d'exclusion sectorielle.
Par ailleurs, **la part brune du compartiment, à savoir son exposition au charbon etaux énergies fossiles, est nulle.**

Non exposition du compartiment à des controverses de gravité forte à sévère[12]

Aucune entreprise en portefeuille n'est exposée à des controverses de niveaux de gravité 4 (forte) et 5 (sévère), conformément à la politique d'exclusion du fonds.

Par ailleurs, conformément à la méthodologie de qualification de l'investissement durable, aucun investissement permettant de totaliser la part d'investissement durable totale n'est exposé à des controverses de gravité 3 (significative).

Bilan global au 30/12/2022

Au 30/12/2022, tous les investissements qualifiés de durable pour le compartiment sont conformes aux critères définis dans la méthodologie de l'investissement durable, attestant ainsi qu'aucun préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan social et environnemental a été identifié.

[10] La revue sectorielle est réalisée en interne via les données de l'agence MSCI ESG. Pour l'exposition au charbon et aux énergies fossiles, les données sont complétées par les informations des listes d'exposition GCEL / GOGEL d'Urgewald.

[11] Le détail des règles d'exclusion appliquées est disponible dans la rubrique Investissement Responsable du site internet d'Amiral Gestion.

[12] Taux de couverture d'analyse : 66,67 %

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?***

Conformité du compartiment au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Mensuellement, les entreprises présentes dans le portefeuille du compartiment Sextant Tech sont passées en revue afin de vérifier leur conformité à la politique d'exclusion normative adoptée par Amiral Gestion pour l'ensemble de ses portefeuilles gérés et en lien avec les principes du Pacte Mondial et de l'OCDE. Cette revue est réalisée en interne à partir des données de l'agence de notation extra-financière Sustainalytics.

Le compartiment Sextant Tech exclut de son portefeuille les entreprises qui seraient répertoriées comme étant non conformes au Pacte Mondial des Nations Unies. En cas d'entreprises répertoriées en « watchlist », elles sont mises sous surveillance : une analyse de la pratique controversée est réalisée, voire une action de dialogue-engagement initiée, le résultat pouvant conduire à une sortie du portefeuille.

En cas d'exclusion liée à nos politiques d'exclusion normative et sectorielle, le gérant du compartiment appliquera le processus prévu dans le cadre de la procédure d'escalade en cas de franchissement des règles d'éligibilité fixées par le compartiment.

Bilan au 30/12/2022

- **100% des entreprises couvertes sont conformes au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE**
- Deux entreprises du portefeuille sont inscrites sous statut Watchlist et mises sous surveillance par Amiral Gestion[13] : ACTIVISION BLIZZARD* et META PLATFORMS**

Taux de couverture d'analyse : 66,67%

***Cas Activision Blizzard[14]**

La société américaine Activision, premier développeur, éditeur et distributeur mondial de divertissements et de produits interactifs sur consoles, mobiles et PC, a été placée sous statut de Watchlist du **Pacte Mondial des Nations Unies (Principe 6) et des Principes directeurs de l'OCDE (Chapitre IV et V) en matière d'atteinte aux droits des travailleurs pour des faits de harcèlement sexuel, de discrimination fondée sur le sexe et de violations de l'égalité de rémunération.**

A ce titre, **l'entreprise a été mise sous surveillance lors de la réunion du Comité de surveillance des controverses qui s'est tenu le 12 octobre 2022.** En effet, en juillet 2021, Activision Blizzard a fait l'objet d'une poursuite judiciaire par la DFEH. Cette action en justice fait suite à deux années d'investigation qui ont apporté des preuves de **discrimination de genre, une inégalité salariale ainsi que du harcèlement sexuel.** A la suite de la controverse, l'entreprise a perdu beaucoup d'employés (notamment un vice-président senior des ressources humaines, un directeur juridique, trois concepteurs de jeux principaux et 37 autres employés), des actionnaires et des sponsors (tels que Xfinity, State Farm and IBM).

Par ailleurs, l'entreprise a aussi été accusée de mauvaise gestion des plaintes : en février 2023, Activision a accepté de payer 35 millions USD à la US Securities and Exchange

[13] Décision du Comité de surveillance des controverses d'Amiral Gestion du 12 octobre 2022

[14] Source : Analyse ESG MSCI, fiche d'analyse Global Compact + controverses de Sustainalytics

Commission **pour régler les accusations selon lesquelles elle n'avait pas mis en place des mesures adéquates pour gérer les plaintes pour inconduite sur le lieu de travail dans les unités commerciales entre 2018 et 2021 et qu'elle avait violé les règles de protection des dénonciateurs**. Sachant que l'entreprise avait déjà conclu un accord à l'amiable de 18 millions de dollars (approuvé en mars 2022) avec la Commission américaine pour l'égalité des chances dans l'emploi (EEOC) en septembre 2021, les poursuites judiciaires ont donc eu un coût financier significatif pour Activision.

A la suite de ces événements les équipes de gestion et d'analyse ESG d'Amiral Gestion ont suivi de près le déroulement et les différentes étapes de la controverse d'Activision et documenté le suivi du cas.

A la lueur des informations communiquées par l'entreprise et l'analyse réalisée par le gérant en charge du suivi de l'entreprise, **la tendance semble s'améliorer à ce stade,** l'entreprise ayant renforcé les équipes responsables de l'éthique et de la compliance et créé un comité 'Workplace Responsability" composé de deux directeurs indépendants pour suivre les progrès de l'entreprise dans la mise en place d'une culture et l'élimination de harcèlement et de discrimination. **De plus, un rachat en 2023 par Microsoft Corp., entreprise 100% conforme au Pacte Mondial des Nations Unies, est en discussion, ce qui pourrait améliorer les pratiques de gestion d'Activision.** Nous maintenons toutefois la mise sous surveillance et le suivi de l'évolution et les effets des pratiques de l'entreprise.

****Cas Meta Platforms[15]**

La société américaine Meta Platforms (ex Facebook), l'un des géants du Web faisant parti des GAFAM, a été mise sous surveillance à la suite de deux controverses sur la gestion des données personnelles des utilisateurs, plaçant l'entreprise sous statut de Watchlist du **Pacte Mondial des Nations Unies (Principe 1) et des Principes directeurs de l'OCDE (chapitre IV et VIII) pour atteinte à la protection des droits humains internationaux.**

A ce titre, **l'entreprise a été mise sous surveillance lors de la réunion du Comité de surveillance des controverses qui s'est tenu le 12 octobre 2022**. En effet, la première controverse faisait état d'une **utilisation non autorisée des données personnelles par un tiers entre 2015 à 2018**, et a fréquemment fait l'objet d'allégations liées à un **traitement inapproprié de ces mêmes données**. Dans un second temps, une autre controverse a mis en évidence l'impact significatif que pouvait avoir les plateformes Facebook et Instagram sur **le respect des droits de l'homme des utilisateurs** dans les pays en développement et des zones à risques.

Ainsi, une action collective a été menée devant les tribunaux suite au **scandale Cambridge Analytica** (2018) qui avait **exploité les données de 87 millions d'utilisateurs de Facebook sans leur consentement**. Ces informations auraient été utilisées en 2016 pour favoriser le vote des électeurs américains en faveur de Donald Trump. Ces types d'actions n'ont cessé de se multiplier depuis (condamnation de Meta à 395.5 millions d'euros par la DPC-Commission de protection des données irlandaise au nom de l'UE en janvier 2023). Ces sanctions coûteuses entrainent **un risque non négligeable de baisse du cours de bourse lié à la potentielle sortie d'autres affaires ainsi qu'à la future remise en cause de leur business model** (fondé sur les publicités ciblées qui risquent de devenir obsolètes rapidement) **par de nouvelles règlementations européennes.**

Par ailleurs, **Meta est accusée d'accorder une priorité supérieure à ses profits plutôt qu'à la qualité et la sécurité de ses produits.** Des documents internes ont fuité par la communication par un lanceur d'alerte au Wall Street journal laissant transparaitre que Meta était au courant de l'impact négatif de ses plateformes (conséquences néfastes sur la santé mentale des adolescents).

[15] Source : Analyse ESG MSCI, fiche d'analyse Global Compact + controverses de Sustainalytics

A la suite de ces événements les équipes de gestion et d'analyse ESG d'Amiral Gestion suivent étroitement les nouveaux événements liés à ces controverses , la qualité de la communication de crise de Meta ainsi que les actions correctives sur lesquelles s'engagent l'entreprise:

- Scandale Cambridge analytica : Meta est parvenu à un accord dans son procès Cambridge Analytica en acceptant de payer l'amende de 5 milliards de dollars décidée en juillet 2019. De plus, depuis la divulgation des fuites de données qui a impacté l'élection de D.Trump en 2016, Meta a mis en place début 2022 une nouvelle politique de confidentialité beaucoup plus claire et basée sur les recommandations des experts en protection de la vie privée. Ils ont également divulgué ce changement avec une notification que chaque utilisateur a reçue avec un résumé de ce qui a changé et comment Meta peut collecter et partager les données utilisateur. Ils ont également indiqué très clairement que cette nouvelle politique ne leur permettra pas d'obtenir plus de données qu'auparavant et sera beaucoup plus robuste en ce qui concerne les fuites de données afin qu'un scandale Cambridge Analytica ne se reproduise plus.
- Impact des réseaux sociaux sur les adolescents : L'article du WSJ était basé sur une interprétation de la recherche interne Meta qui fausse les résultats de l'enquête. L'évaluation de Sustainalytics est principalement basée sur cet article. En effet, Meta a communiqué que « contrairement aux allégations du Wall Street Journal, les recherches d'Instagram montrent que sur 11 des 12 problèmes de bien-être, les adolescentes qui ont déclaré avoir lutté avec ces problèmes difficiles ont également déclaré qu'Instagram les avait rendues meilleures plutôt que pires. Cette recherche, comme la recherche externe sur ces questions, a révélé que les adolescents déclarent avoir eu des expériences positives et négatives avec les réseaux sociaux. Nous effectuons des recherches internes pour trouver la meilleure façon d'améliorer l'expérience des adolescents, et nos recherches ont éclairé les changements de produits ainsi que de nouvelles ressources. En plus de mettre en contexte des résultats spécifiques, il est également essentiel de clarifier la nature de cette recherche. Cette recherche, dont certaines s'appuyaient sur les commentaires de seulement 40 adolescents, a été conçue pour éclairer les conversations internes sur les perceptions les plus négatives des adolescents à l'égard d'Instagram. Il n'a pas mesuré les relations causales entre Instagram et les problèmes du monde réel ». En outre, nous notons que Meta a fait la promotion des lignes d'assistance locales sur les troubles alimentaires et a mis en place un partenariat avec la NEDA (National Eating Disorders Association) afin d'aider les adolescents à avoir une meilleure image d'eux-mêmes et de leur corps. En outre, ils ont fait la promotion de comptes vérifiés qui partagent de la positivité et des conseils pour se sentir mieux. Lorsque nous comparons à TikTok, ce média ne fait pas de spécifique (hotlines, promotion, etc.) même si nous pouvons trouver des utilisateurs qui créent des vidéos sur ce sujet.

A la lueur des informations communiquées par Meta et l'analyse réalisée par le gérant en charge du suivi de l'entreprise, **la tendance semble assez favorable à ce stade avec des pratiques correctives que l'entreprise a commencé à mettre en place et une évaluation par MSCI qui classifie les controverses en gravité « Modérée » et non « Sévère ».** Nous maintenons toutefois la mise sous surveillance et notre suivi de l'évolution, ainsi que les effets des pratiques de l'entreprise en ce qui concerne le traitement des données personnelles et les nouvelles règlementations qui vont être mises en place.

Description détaillée :

La Taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », selon lequel les investissements alignés sur la Taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la Taxonomie de l'UE et s'accompagnent de critères spécifiques de l'Union.
Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas compte des critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le compartiment Sextant Tech prend en compte depuis le 31-12-2022 les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.

Dans ce cadre, le compartiment est engagé à suivre la performance ESG de 16 PAI SFDR (14 obligatoires et 2 facultatifs) sous de l'annexe 1 des RTS SFDR. Une initiative de dialogue et d'engagement auprès des entreprises dont les indicateurs seraient en contre-performance relative à l'univers de référence retenu pour le compartiment pourra être initiée le cas échéant afin d'améliorer en continu la performance du portefeuille et réduire les impacts négatifs de ses sous-jacents sur les facteurs de durabilité.

Les informations sur la prise en compte des principales incidences négatives sur l'ensemble du portefeuille seront restituées dans le document périodique annuel du compartiment qui intégrera le format de reporting dédié au PAI et matérialisé par l'Annexe 1 des RTS SFDR. Cette annexe sera intégrée pour la première fois dans le document périodique de l'exercice 2023 qui paraitra au S1 2024.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

SEXTANT TECH			
Investissements les plus importants sur l'année 2022[16]	**Secteurs**	**% d'actifs**	**Pays**
SALESFORCE INC	Technologies de l'information	**11,15%**	Etats-Unis
SES Imagotag	Technologies de l'information	**9,78%**	France
Kontron (ex S&T AG)	Technologies de l'information	**9,04%**	Autriche
HelloFresh	Biens de consommation	**8,00%**	Allemagne
Meta Platforms (ex Facebook)	Services de communication	**7,68%**	Etats-Unis
Paypal	Technologies de l'information	**6,51%**	Etats-Unis
TOTAL		**52,17%**	

[16] Les principaux investissements retenus correspondent à la part maximum investie au cours de l'année 2022 représentant plus de 50% en cumulé.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

- ***Quelle était l'allocation des actifs ?***

SEXTANT TECH
(Portefeuille arrêté au 30/12/2022)

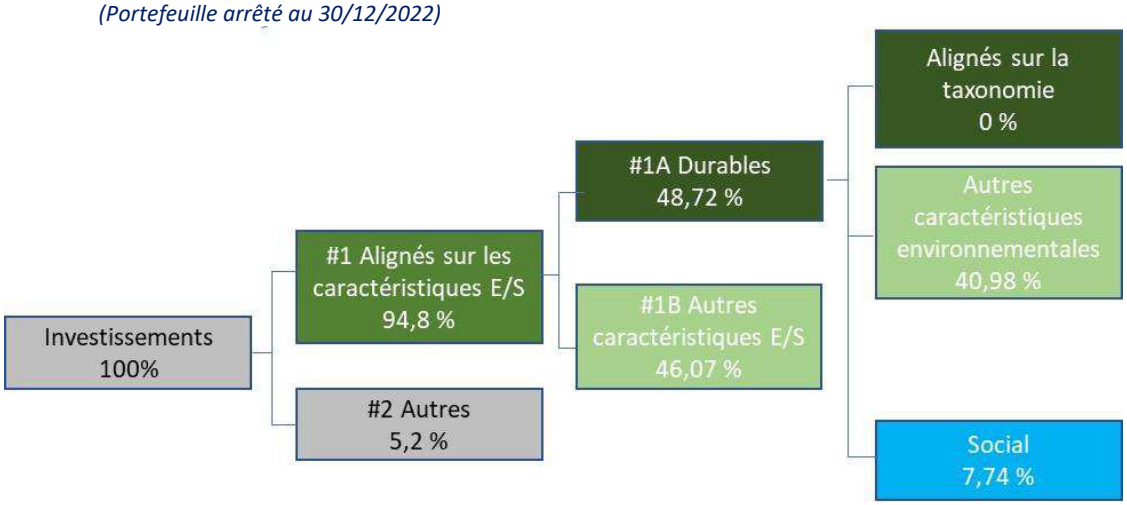

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.
La catégorie #2 Autres comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** couvre :
- La sous-catégorie **#1A Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

- ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés* ?**

Les principaux secteurs contributeurs de **la part d'investissements durables du compartiment établie à 48 ,72 %** sont présentés ci-dessous au travers des 10 lignes les plus contributrices.

Le secteur des technologies de l'information ressort comme étant le plus fort contributeur du compartiment.

SEXTANT TECH			
10 lignes les plus contributrices à la part d'investissement durable au 30/12/2022	**Secteur**	**% d'actifs**	**Pays**
KONTRON	Technologies de l'information	**7,23 %**	Allemagne
SES IMAGOTAG	Technologies de l'information	**5,30 %**	France
PAYPAL	Technologies de l'information	**3,98 %**	Etats-Unis
SOITEC	Technologies de l'information	**3,51 %**	France
ALTEN	Technologies de l'information	**3,29 %**	France
BARCO	Technologies de l'information	**3,16 %**	Belgique
ARISTA NETWORKS	Technologies de l'information	**2,75 %**	Etats-Unis
CEGEDIM	Santé	**2,58 %**	France
MICROSOFT CORP	Technologies de l'information	**2,55 %**	Etats-Unis
BELIEVE	Services de communication	**2,43 %**	France

Les activités alignées sur la Taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- **Du chiffre d'affaires,** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **Des dépenses d'investissement** (CapEx), pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés des investissements, pour une transition vers une économie verte ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx), pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobre en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les deux graphiques ci-dessous montrent, en vert, le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la Taxonomie, le premier graphique présente l'alignement du produit financier sur la Taxonomie en regard de l'ensemble des investissements qui le composent, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique illustre l'alignement sur la Taxonomie uniquement en regard des investissements autres que les obligations souveraines.

Le compartiment Sextant Tech n'est pas engagé à avoir une part verte minimale à ce jour. Aussi, elle a été fixée à 0%. En effet, en l'état actuel, la communication des données d'alignement reste à ce jour encore partielle sur le marché : la règlementation CSRD sur la partie relative à la publication par les entreprises de la part verte alignée ne sera obligatoire qu'à partir de décembre 2022.

Cependant, le compartiment communique en ex-post sa part verte ci-dessous sur la base des données reportées ou estimées par l'agence Sustainalytics actuellement disponibles et qui ne sont pour certaines pas alignées avec les exigences réglementaires des données équivalentes.

SEXTANT TECH
Part des investissements alignées sur la taxonomie au 30/12/2022

* Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 100% / Part de données reportées par les entreprises : 0 %

SEXTANT TECH

PART VERTE : 0 %

Sur la base de ces données fondées sur le Part verte liée au chiffre d'affaires, **le portefeuille révèle une part verte nulle.**

- ***Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

  Non applicable

- ***Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?***

  NC

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent **pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental aux titres du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la Taxinomie de l'UE ?

40,98 %

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité pour la contribution substantielle à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique correspondants[17], **le compartiment Sextant Tech totalise au 30/12/2022 40,98% d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.**

Parmi les entreprises éligibles, on dénombre Kontron (7,23%), Paypal (3,98%), SOITEC (3,51%), Alten (3,29%), Barco (3,16%), Arista Networks (2,75%), Cegedim (2,58%), Microsoft Corp (2,55%), Wavestone (2,16%), Adobe System (2,06%)

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

7,73 %

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité à la contribution nette positive à l'objectif social sur les ODD sociaux correspondants[18], **le compartiment Sextant Tech totalise au 30/12/2022 7,74 % d'investissements durables ayant un objectif social.**

Parmi les entreprises éligibles, on dénombre SES Imagotag (5,30%) et Believe (2,43%).

Il est à noter que le compartiment n'est pas engagé à avoir une part minimale d'investissement durable sur le plan social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et existait-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements de la catégorie « #2 Autres » représentaient **5,21 % de l'actif total** du compartiment au 30/12/2022 et correspondaient à des liquidités.

Ces liquidités permettent de gérer les flux de souscription et de rachats du portefeuille. Les liquidités ne peuvent pas être soumises aux garanties sociales et environnementales minimales du compartiment.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence ?

Le compartiment étant engagé dans la promotion de caractéristiques environnementales et sociales, et outre les pratiques d'investissement responsable mentionnées supra, il intègre **une approche de responsabilité actionnariale qui se traduit par l'exercice de ses droits de votes en Assemblées générales d'actionnaires et la pratique de dialogue engagement actionnariales** afin d'inciter les entreprises à progresser en matière de transparence ESG et climat et sur le plan de leurs pratiques sous-jacentes.

Le reporting 2022 de l'activité de vote et d'engagement du compartiment vous est restitué ci-dessous.

[17] amiral_gestion_investissement_durable_note_methodologique_012023_public_version_vf.pdf (amiralgestion.com)

[18] Source : MSCI ESG – Recherche Impact Metrics

Reporting vote 2022

Nombre d'AG votées	44
Pourcentage d'AG votées	**100%**
Nombre de résolutions votées	854
Pourcentage de résolutions votées "abstention" ou "contre"	**12%**
Nombre de résolutions d'actionnaire déposées	20
Nombre de résolutions d'actionnaires soutenues par Amiral Gestion	12
Taux d'opposition sur les résolutions sur le dividende	0%
Taux d'opposition sur les résolutions sur la rémunération des dirigeants	19%
Taux d'opposition sur les résolutions sur la nomination des administrateurs	6%
Types de résolutions pour lesquelles un vote contre a été le plus fréquemment recommandé	Augmentations de capital : 34%
	Rémunération des dirigeants : 19%
Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus élevé	Alten, Digital Bros, Dole, Funding Circle, Soitec, Ubisoft : 100%
Entreprises dont le pourcentage moyen d'approbation des résolutions est le plus faible	DO & Co : 44%, Universal Music : 50%, Technogym : 57%, SMCP : 60%, Plastic Omnium : 61%, Ipsos, NV Bekaert, Pinduoduo : 67%

Statistiques clés

Pour le compartiment Sextant Tech, il apparait, au titre de cette campagne, **un taux d'opposition de 12%.** Globalement, ce taux témoigne d'une gouvernance que nous jugeons satisfaisante. Comme évoqué dans le rapport de dialogue et d'engagement actionnarial, nous avons régulièrement eu un dialogue pré-AG avec les sociétés en portefeuille afin de mieux comprendre le bien-fondé de certaines résolutions. Les sociétés détenues en portefeuille améliorent également leur transparence année après année, ce qui explique ce taux d'approbation satisfaisant.

Néanmoins**, le taux d'opposition ressort plus élevé pour les résolutions relatives aux augmentations de capital (34%). C**onformément aux lignes directrices de la politique de vote propriétaire d'Amiral Gestion, nous portons en effet une attention particulière aux résolutions de ce type, en particulier lorsqu'elles impliquent un risque de dilution significatif et/ou supprimant le droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants. Pour ce type de résolutions, nous préférons en effet connaître dans un premier temps les contours des projets sur lesquels elles portent avant de nous prononcer, afin de nous assurer qu'elles n'aillent pas à l'encontre de l'intérêt des actionnaires minoritaires.

Reporting de dialogue et engagement ESG 2022

L'Engagement actionnarial mis en place par Amiral Gestion, rassemblant nos initiatives de dialogue-engagement ESG et d'exercice des droits de vote, s'inscrit dans notre approche d'investissement pour tous nos fonds mais également d'impact ESG dans l'incitation des entreprises à améliorer leurs pratiques en la matière, conformément à l'application de notre Politique d'investissement Responsable et de nos engagements en tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

Sur l'année 2022, les gérants ont mené des actions de dialogue et d'engagement

- **Individuelles** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et les gérants d'Amiral Gestion seulement
- **Collaboratives** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et un groupe d'investisseurs dont Amiral Gestion fait partie

Synthèse des démarches de dialogue & d'engagement sur l'année 2022 :			
23 Entreprises	**21%** Du portefeuille 30-12-2022	Engagements individuels et collaboratifs	Believe, Cegedim, HelloFresh, Lumibird, S&t, SES Imagotag, Wavestone, Westwing, Ceconomy*, Derichebourg*, DO & CO*, Econocom*, Fnac Darty*, Gensight biologics SA*, Green Landscaping*, Home24*, Ipsos*, Motor Oil*, NETEASE*, Plastic Omnium*, Qiagen*, SAF-Holland*, Technogym*

* : Entreprises en portefeuille durant l'année mais absentes au 30-12-2022

Répartition des démarches de dialogue et d'engagement individuelles par thématique :

Ces actions de dialogue ont porté sur divers enjeux environnementaux, sociaux, de gouvernance, et de transparence :

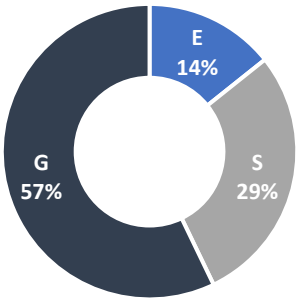

3 thèmes liées à la thématique environnementale

6 thèmes liées à la thématique sociale

12 thèmes liées à la gouvernance

* : Entreprises en portefeuille durant l'année mais absentes au 30-12-2022

Pilier Environnemental	Mesures favorables à la transition écologique, en particulier de réduction de GES	Fnac Darty*, SES Imagotag
Pilier Social	Dispositifs de partage de la valeur avec les salariés (plan d'actionnariat salarié, plan d'attribution d'actions gratuites, intéressement, participation, plans d'épargne salariale, etc.).	Cegedim
	Mesures sociales, notamment en matière de préservation de l'emploi, de formation et d'inclusion	Fnac Darty*, SES Imagotag, HelloFresh, Plastic Omnium*, Wavestone
Pilier Gouvernance	Meilleures pratiques de gouvernance (Rémunération juste et transparente, mise en place de comités de rémunération, d'audit, présence d'administrateurs indépendants et d'administrateurs salariés, diversité des dirigeants, Transparence, de pactes d'actionnaires, etc.).	Cegedim, Westwing, SAF-Holland*, S&t, Derichebourg*, Home24*, Ipsos*, Gensight biologics SA*, Motor Oil*

Illustrations d'actions engagement menées en 2022

SES IMAGOTAG	
Pilier	**Environnement**
Durabilité des produits, stratégie de recyclage et participation au CDP Sur la partie environnementale de la société, et en particulier sur la durabilité de ses produits, nos recherches nous ont permis de constater que ses produits n'étaient pas forcément les plus performants en termes de durabilité et que rien n'était prévu pour leur recyclage. En échangeant avec la société sur ce point, elle s'est montrée très proactive et avait déjà identifié ces manques, en partie adressés depuis. Enfin, nous avons sensibilisé la société sur la nécessité de mieux structurer ses données sur son impact environnemental et d'être plus transparente. Par ailleurs, dans le cadre de la campagne Disclosure du CDP qu'Amiral Gestion a soutenu en 2022, nous avons demandé à SES Imagotag de répondre au questionnaire Climat du CDP. SES est un acteur conscient, actif sur ces sujets et qui a fait preuve d'une bonne réceptivité au dialogue avec les actionnaires. Aussi, de premières avancées significatives dans la structuration de sa démarche RSE et en matière de reporting sont à mettre au crédit de l'entreprise au deuxième semestre 2022 : formalisation de plusieurs politiques, dont des politiques environnementale, droits humains et respect des droits au travail, un code de conduite pour sa chaine d'approvisionnement, un reporting ESG. L'entreprise a par ailleurs obtenu la certification Or par Ecovadis. Enfin, suite à notre action d'engagement collaboratif en tant que lead pour la campagne Disclosure du CDP, SES a participé pour la première fois à la campagne en répondant au questionnaire.	

HELLOFRESH	
Pilier	Social

Echanges suite à des allégations sur l'exploitation de singes dans la culture de noix de coco en Thaïlande

Suite à la parution d'un article sur le site de l'association PETA dénonçant le travail forcé des singes dans la récolte des noix de coco chez certains producteurs thaïlandais, nous avons interpelé le CFO de Hellofresh car la société était mentionnée dans l'article comme un acteur s'approvisionnant chez certains producteurs locaux. Nous avons été rassurés par la responsabilité et le professionnalisme de la société en la matière. Hellofresh était parfaitement au courant de l'existence de ces pratiques chez certains producteurs. Au moment de la parution de l'article controversé, Hellofresh avait déjà redirigé l'essentiel de ses achats de noix de coco vers le Sri Lanka afin de réduire son exposition aux producteurs thaïlandais. Sur les 19 marchés de la société, seulement 2-3 étaient encore partiellement fournit par la Thaïlande. L'intégralité des fournisseurs résiduels de Hellofresh en Thaïlande ont confirmé à la société qu'ils n'exploitaient pas de singes pour les récoltes. Malgré cela, Hellofresh continue de réduire sa dépendance à la Thaïlande, tout en hésitant de se désengager complètement du pays pour deux raisons :
1) la société préfère travailler avec les fournisseurs restant pour adresser le problème
2) la société émet des réserves sur le fait d'arrêter entièrement ses approvisionnements sur un pays donné sur la base d'accusation générales qui ne reflètent pas toujours la réalité des partenaires avec lesquels Hellofresh travaille. Cela serait par ailleurs punitif pour les fournisseurs adoptant les bonnes pratiques.
La démarche de l'entreprise nous parait parfaitement constructive et adéquate.

MOTOR OIL	
Pilier	**Gouvernance**

Structure de rémunération du Chairman et du Vice Chairman

Engagement qui a débuté lors de l'AG 2021, où nous avions échangé avec l'entreprise sur la structure de rémunération du Chairman et du Vice Chairman. Nous nous étions opposés à la rémunération du management compte tenu de sa structure : l'AG votait un bonus aux membres du board de manière discrétionnaire et ex-post. A noter que ni le DG ni le chairman n'ont de rémunération au titre de salariés.
En s'appuyant sur nos bonnes relations avec le directeur financier, nous avons demandé à ce que la structure de leur rémunération change. Nous avons été ravis de voir des évolutions positives lors de l'AG 2022, lors de laquelle les bonus ont été voté comme auparavant (et pour laquelle nous avons encore voté contre), mais une nouvelle résolution sur la mise en place d'un contrat de travail avec le Vice chairman était soumise au vote, avec une rémunération fixe de 300K euros.
Nous avons échangé sur ces résolutions avec le DAF qui a confirmé une volonté de normaliser la structure de rémunération, avec une mise à jour de la politique de rémunération dès lors que le Vice Chairman sera salarié.
Si la gouvernance n'a pas été radicalement transformée, nous sommes ravis de ces premières évolutions qui témoignent d'une prise en compte des remarques du marché.

Démarches de dialogue et d'engagement collaboratives :

En 2022, Amiral Gestion a rejoint la campagne de « non-divulgation » (Non-Disclosure Campaign) du CDPi. Organisée annuellement, 263 investisseurs issus de 29 pays participent à la campagne cette année, afin d'inciter les entreprises à renseigner davantage d'informations sur leurs impacts environnementaux au travers des questionnaires du CDP. La transparence des entreprises est essentielle pour orienter les capitaux vers la transition vers une économie durable et respectueuse des engagement internationaux des accords de Paris.

Cette campagne vise les 1 400 entreprises les plus émettrices au monde. D'après les estimations du CDP, elles émettent collectivement plus de 4 gigatonnes (Gt) d'équivalent dioxyde de carbone (CO2e) par an.

La transparence est un enjeu clé que nous partageons avec tous les investisseurs et acteurs de la finance, raison pour laquelle Amiral Gestion a souhaité rejoindre l'engagement collaboratif mené par le CDP.

En 2022, Amiral Gestion a participé à la campagne Disclosure du CDP auprès de 11 entreprises au total du fonds Sextant Tech, dont 4 entreprises en tant que lead investor et 7 en tant que co-signataire :

Entreprise	Engagement Amiral	Réponse entreprise
Ceconomy*	**Lead Investor**	A participé à la campagne et a obtenu son premier score : B-
Econocom*	**Lead Investor**	A participé pour la première fois à la campagne du CDP mais n'a pas rendu sa réponse visible de tous
Lumibird*	**Lead Investor**	L'entreprise n'a pas participé cette année
SES Imagotag	**Lead Investor**	A participé pour la première fois à la campagne du CDP mais n'a pas rendu sa réponse visible de tous
Cegedim*	*Co-signataire*	A participé pour la première fois à la campagne du CDP mais n'a pas rendu sa réponse visible de tous
Do&Co	*Co-signataire*	L'entreprise n'a pas participé cette année
HelloFresh	*Co-signataire*	L'entreprise n'a pas participé cette année
Motor Oil	*Co-signataire*	A répondu pour la première fois à la version allégée du questionnaire qui n'attribue pas de score cette année
Netease	*Co-signataire*	A répondu pour la première fois à la version allégée du questionnaire qui n'attribue pas de score cette année
Qiagen Nv	*Co-signataire*	A participé à la campagne et a obtenu son premier score : B-
Technogym	*Co-signataire*	A participé pour la première fois à la campagne du CDP mais n'a pas rendu sa réponse visible de tous

* : Entreprises en portefeuille durant l'année mais absentes au 30-12-2022

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**
  Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**
  Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
  Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**
  Non applicable